

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 7 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 7 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes Scott, Ducret, , Chagnaud, Castet, Lacrouts, Favroul, Castaing  
MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer (arrivé à 18h10)

**Procuration (s)**

Mme Bignoneau à M Corcket

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme Hurmic

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 24 février 2017 et s'il y a des remarques.

**Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2017**

Vote : 9 voix pour (4 conseillés ne prennent pas part au vote)

Procès-verbal approuvé

**Préambule :** M le Maire précise que la commission finance s'est réunie en amont de cette séance pour préparer les comptes (une sur le budget le 16 mars à 18h30 et une sur les investissements le 24 mars à 18h)

Il remercie publiquement Mmes CASTAING et CASTET pour le travail réalisé pour présenter ce budget 2017,

Il laisse la parole à Mme CASTET (Adjoint aux finances) pour la présentation du budget,

**Vote du compte administratif 2016** (Dominique CASTET)

**Dépenses et recettes de fonctionnement**

Total des dépenses : 633 380,86 €

Total des recettes : 843 839,91 €

Excédent sur le budget de fonctionnement : 210 459,05 €

**Dépenses et recette de d'investissement**

Total des dépenses : 789 431,57 €

Total des recettes : 754 900,62 €

Déficit sur le budget d'investissement 34 530,95 €

Arrivée de M Schaeffer à 18h10

M le Maire s'absente pour le vote

Vote pour l'approbation du compte administratif 2016

Pour : 12 voix  
Contre : 0  
Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune

**Approbation du compte de gestion**

Les comptes de gestion du budget de la Commune ont été approuvés par Monsieur le Trésorier.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Total des dépenses : 633 380,86 €  
Total des recettes : 843 839,91 €  
Excédent sur le budget de fonctionnement : 210 459,05 €

Dépenses et recette de d'investissement

Total des dépenses : 789 431,57 €  
Total des recettes : 754 900,62 €  
Déficit sur le budget d'investissement 34 530,95 €

Vote pour l'approbation du compte de gestion de la commune

Pour : 13 voix  
Contre : 0  
Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune

**Affectation des résultats**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
633 380,86€	843 839,91€	789 431,57€	754 900,62€

Vote pour la validation de l'affectation des résultats

Pour : 13 voix  
Contre : 0  
Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats

### **Vote des taux d'imposition**

Pour l'année 2017 les taux d'imposition sur les taxes communale reste inchangés par rapport à 2015 et 2016.

- Taxe Habitation : 15,95 %
- Taxe foncière : 20,50 %
- Taxe non bâti : 102.30 %

### **Vote pour la validation des taux d'imposition**

Pour : 14 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil municipal valide les taux d'imposition

### **Vote des subventions aux associations**

Répartition des aides aux associations :

- 4630 € pour le fonctionnement courant
- 5370 € qui seront affectés suivant les projets qui seront présentés au comité consultatif subventions exceptionnelles

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ADMR	150
AMAP de l'Artolie	100
Amicale des sapeurs-pompiers	100
Association du foyer rural	400
Guinécole	200
Avenir Pailleton	400
Cercle généalogique et historique	200
Bouquet d'automne	400
Comité d'action culturelle	400
Comité du souvenir des anciens combattants	250
Comité des fêtes	400
FNATH	80
GDSA 33	100
Gymnastique Pailletonne	250
Jeunes sapeurs-pompiers	100
Les clochards poilus	350
Musickolor	400
Société de chasse	150
Tennis club de l'Artolie	200

### **Vote pour la validation des subventions aux associations**

Pour : 14 voix

Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil municipal valide les subventions aux associations

### **Vote du budget primitif 2017**

Dotation de l'état : il manque une dotation à ce jour  
Les flux financiers entre les communes et la CdC sont actuellement non définis.  
Face à ces deux incertitudes, des décisions modificatives seront nécessaires.

#### **Dépense et recette de la section fonctionnement :**

Dépenses : 930 151,00 €  
Recettes : 930 151,00 €

#### **Dépense et recette de la section investissement :**

Dépenses : 740 120,87 €  
Solde d'exécution de la section d'investissement report : 118 141,18 €  
Soit un total de dépenses section d'investissement : 858 262,05 €

Recette de la section d'investissement : 858 262,05 €

#### **Vote pour l'approbation du budget primitif 2017**

Pour : 12 voix  
Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)  
Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2017

### **Nom de l'école de Paillet**

Le nom proposé par le conseil d'école est « l'école de l'Artolie »

#### **Vote pour la validation du nom « l'école de l'Artolie »**

Pour : 14 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil municipal valide « l'école de l'Artolie » comme nom de l'école.

### **RPI (regroupement pédagogique intercommunal)**

Une réunion rassemblant : l'inspectrice d'académie de l'éducation nationale, les maires des communes de Paillet et Lestiac, les deux directeurs, les représentants des parents d'élèves et les chargés des affaires scolaires, a eu lieu le 27 mars.

Un comité de pilotage a été mis en place.

### **Election d'un membre du CCAS**

Suite à la démission de Daniel ALONSO, il est nécessaire d'élire un nouveau membre.

Annie CASTAING présente sa candidature comme futur membre du CCAS.

Vote pour la nomination d'Annie CASTAING comme membre du CCAS

Pour : 14 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil municipal valide la nomination d'Annie CASTAING comme membre du CCAS.

**Adhésion au pôle de compétence du conseil départemental (Gironde Ressource)**

Le conseil départemental propose aux communes une assistance technique, juridique et financière.

« Gironde Ressource » se composera de 12 équivalents temps pleins.

Pour profiter des prestations de « Gironde Ressource » les communes doivent :

- approuver les statuts
- adhérer en acceptant de payer l'adhésion annuelle

M le Maire représentera la commune à « Gironde Ressource », son suppléant sera Daniel HOUGAS.

Vote pour valider l'adhésion à « Gironde Ressource »

Pour : 14 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil municipal valide l'adhésion à « Gironde Ressource ».

**Séance clôturée à 20h07**